

Les médecins sont invités à ne plus délivrer de certificats de virginité

■ Et donc à ne plus pratiquer les tests. L'avis de l'Ordre des médecins suit les recommandations de l'OMS.

Les pays où sont pratiqués les tests de virginité avaient été pointés du doigt, en octobre 2018, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Haut commissariat des Nations unies et Onu Femmes. Les trois organismes appelaient à mettre un terme à ces examens gynécologiques censés établir qu'une jeune fille ou une femme n'a pas encore eu de rapports sexuels vaginaux. Ils consistent le plus souvent à inspecter l'hymen, pour voir s'il est déchiré, ou à introduire deux doigts dans le vagin.

La Belgique était épinglée, aux côtés de l'Afghanistan, de la Libye, de l'Iran, du Swaziland... Dans quelle mesure notre pays est-il concerné ? Difficile à dire. Les chiffres sont rares. Le Groupement des gynécologues francophones avait interrogé ses membres en 2007. Un tiers avait répondu, faisant apparaître que, cette année, 310 demandes de certificats de virginité et 238 souhaits de réfection d'hymen leur avaient été adressés.

Pas de justification

Les médecins belges sont désormais invités à suivre les recommandations de l'OMS et à ne plus donner suite aux demandes d'attestations de virginité. Dans un avis rendu le 16 février dernier, le conseil national de l'Ordre des médecins considère que cet acte médical est "inutile pour la santé, sans pertinence scientifique, lourd de conséquences potentielles sur le bien-être de la patiente" et qu'il n'a pas de justification. Médicalement, il n'est pas possible d'affirmer, sur la base d'un examen clinique, qu'une femme n'a jamais eu de rapport sexuel, affirme le conseil national de l'Ordre.

Gynécologue à Morlanwelz, le docteur Françoise Kruyen précise: "D'un point de vue anatomique, c'est très difficile à établir. J'ai eu dans ma patientèle une jeune fille de 13 ans qui

était enceinte mais qui avait encore un hymen!" À l'inverse, la membrane peut se déchirer lors de la pratique d'un sport, l'équitation par exemple, sans qu'il y ait eu de pénétration.

Les hommes y échappent

Au-delà de ces considérations purement médicales, les tests de virginité posent des questions déontologiques et éthiques, ajoute l'Ordre des médecins. Ces examens sont souvent demandés par des tiers (les parents, le futur marié...) sans considération pour l'intimité et le droit à la vie privée de la patiente. Ces tests, qui peuvent être vécus comme une agression, entraînent une discrimination entre les femmes et les hommes dont les rapports sexuels échappent à toute évaluation de ce type, souligne encore l'avis.

Le docteur Kruyen approuve la position de l'Ordre des médecins. Il y a 10 ans, elle était intervenue dans un colloque sur la question. Dans sa pratique, la gynécologue n'a reçu des demandes – deux à trois fois par an – de certificats de virginité et de réfection d'hymen que pour des femmes appartenant à la culture de l'islam.

Vers l'exclusion ou la violence

Comment y répond-elle? "Il n'y a pas de bonne réponse. Y donner suite, c'est participer à un mensonge dont l'enjeu est détestable: c'est reconnaître que le corps d'une femme est un objet soumis à l'ordre social et à l'ordre patriarcal", dit-elle.

En revanche, refuser d'entendre le drame humain qui se joue derrière, c'est ne pas reconnaître l'état de nécessité de la patiente et la renvoyer à la solitude, voire à l'exclusion ou à la violence. "Je me suis rendu compte que des jeunes filles sont tétanisées et qu'elles n'arrivent pas à penser que ce n'est pas quelque chose de mal d'avoir eu des rapports sexuels avant le mariage. On sent que c'est une véritable souffrance. Elles pen-

sent que quand l'hymen est refait, les compteurs sont remis à zéro. Il m'est arrivé d'accepter de poser cet acte qui me déplaît profondément."

Le D^r Françoise Kruyen assume sa pratique coincée dans plusieurs conflits de valeurs: entre un principe

(l'égalité des sexes) et la réalité (l'insupportable soumission des femmes); entre la valeur de l'hymen comme garant de la virginité et l'atteinte manifeste à la dignité des femmes... Persuadée de la non-pertinence de l'examen de l'hymen pour établir la virginité, la gynécologue dit n'avoir personnellement pas de résistance à rédiger un certificat de virginité à une femme sans lui faire passer un examen "aussi inutile qu'injurieux".

Drap taché

La gynécologue qui se revendique féministe insiste: "Dans ces cas-là, je ne prends en considération que les demandes exprimées par

la femme concernée. Je n'ai jamais accepté de répondre à l'injonction d'un tiers." Les entretiens entre le médecin et la patiente se font en tête-à-tête, sans témoins, pour tenter de comprendre l'état d'esprit de la (jeune) femme, le contexte (un mariage en préparation), la possible marge de manœuvre, les éventuelles pressions (mariage forcé)...

Dans certaines cultures, le drap taché de sang après la nuit de nocces prouve l'honneur de la femme. Deux femmes sur trois ne saignent pourtant pas après la rupture de l'hymen. "Je ne sais pas comment on se débrouille avec ça..."

Annick Hovine

"Il m'est arrivé de poser cet acte qui me déplaît profondément."

D^r Françoise Kruyen
Gynécologue à Morlanwelz.